Image not found or type unknown

Abus de pouvoir d'un voisin membre syndical

Par **CORINNE LANDREAU**, le **28/09/2018** à **15:35**

Bonjour,

J'ai un voisin qui m'enquiquine depuis que nous avons acheté dans cet immeuble. Il passe son temps à se plaindre de tout et de rien. Depuis quelques temps, il a trouvé un nouveau mobile de plainte en la personne de notre petit chien. Soit disant celui-ci représenterait une nuisance sonore en journée. Je dis soit disant parce que nous enregistrons toutes nos absences et les bandes ne révèlent rien ! Ce monsieur, n'est jamais venu nous parler pour nous évoquer le problème. Il est venu chez nous, nous menacer de porter plainte et de représailles de la part du syndic. Il faut savoir qu'il est membre du conseil syndical. D'ailleurs à ce titre, il nous a envoyé un courrier entête du syndic pour nous avertir d'une future dépôt de plainte ?
Ma question : Est ce normal qu'un seul membre du conseil syndical utilise son titre pour représenter toute la copropriété ? Personne n'est venu me parler ? Personne ne m'a convoqué, je trouve la démarche arbitraire ! Merci de me tenir informé de ce que ce monsieur peut faire au titre de membre du conseil syndical. Merci

Par **janus2fr**, le **28/09/2018** à **16:08**

Bonjour,
Un membre du conseil syndical n'a aucun pouvoir particulier. Dans les relations de voisinage, c'est un copropriétaire comme un autre.

Par **youris**, le **28/09/2018** à **18:03**

Bonjour,

Et, bien sûr, il n'a pas le droit d'utiliser un papier à en tête du syndic pour vous écrire mais il est probable que ce soit écrit par le syndic à la demande de ce copropriétaire.
Vous répondez au syndic, par LRAR, en indiquant que votre chien ne cause aucune nuisance dans votre copropriété.

Salutations.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés